

Comité Syndical du 18 12 06**Objet : Editions touristiques**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les éditions touristiques sont le lien incontournable entre le territoire et ses clientèles. Un travail a ainsi été engagé sur le volet des éditions touristiques afin de répondre simultanément aux attentes de ces clientèles et des professionnels du territoire, dans une logique de cohérence et de complémentarité :

- avec la stratégie des éditions des différents partenaires institutionnels (Comité Régional du Tourisme, Comité départemental du Tourisme, Parc Naturel Régional du haut Languedoc...),
- avec la charte graphique du Comité Départementale du Tourisme de l'Hérault,
- avec les logiques de destinations touristiques – Haut Languedoc et Vignobles – déclinées sur le département de l'Hérault

La charte graphique départementale a mis en cohérence le côté visuel des éditions territoriales en se concentrant notamment sur la première de couverture. Les deux destinations ont d'ailleurs défini leur couleur générique. Il était nécessaire d'aller plus loin en définissant et en hiérarchisant précisant les contenus.

Réalisée sur la Destination vignobles, une étude "schéma des éditions" a permis d'apporter, au niveau du contenu de ces éditions, une réponse de qualité aux attentes des clientèles à quelque niveau territorial que ce soit (destination touristique, village ...) tout en limitant les coûts d'éditions et en optimisant les réseaux de diffusion : l'objectif étant de rendre les éditions complémentaires - et non concurrentes - et d'harmoniser les contenus car l'information donnée aux différentes échelles territoriales répond à des attentes clientèles bien précises et relève donc de contenus distincts.

La Commission Tourisme a confirmé la pertinence de ce schéma des éditions et a proposé une répartition des éditions entre les communautés de communes (qui ont la compétence Tourisme), le Pays et le Parc comme suit :

- **Le document d'appel** a pour objectif de faire connaître le territoire et de faire venir les clientèles par une diffusion large (régionale). Il présente de façon synthétique les richesses et typicités du territoire, liste les hébergements et propose une carte d'accès. Le Parc Naturel porte le document d'appel pour la Destination Haut Languedoc et le Pays pour la Destination Vignobles. La promotion nationale et internationale est confiée au CDT et au CRT.
- **Le Guide de découverte** met en exergue les spécificités de chaque destination touristique (patrimoine bâti, culturel, naturel, activités de pleine nature, gastronomie, vins et produits du terroir...). De format A5, ce guide de découverte sera décliné sur le Haut Languedoc et sur le Vignoble et aura une durée de vie de 5 ans. Diffusé largement sur le territoire, ce document identitaire sera porté par le Pays.
- **Le Guide pratique** a pour objectif de faire circuler et consommer les visiteurs sur le territoire. Il propose une cartographie et recense l'ensemble des prestataires du territoire (hors hébergement de type Gîte cf. document d'appel). Conçu sous forme de plan, son édition sera annuelle et par Destination. Diffusé largement sur le territoire, ce document sera porté par le Pays.
- **Les éditions thématiques** concernent la randonnée pédestre, les pistes cyclables, les documents patrimoniaux, les manifestations ambassadrices telles que les balades vigneronnes... Tous ces documents seront bien évidemment chartés et de même format. Leur réalisation dépendra de l'avancée des projets.
- **Les éditions locales** concernent les visites de villages, des sites patrimoniaux (document à réaliser en concertation avec la charte patrimoniale du Pays haut Languedoc et Vignobles). Portées par les Communes, les communautés de communes, les offices de tourisme et syndicats d'initiative, ces éditions seront réalisées en concertation avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles. Leur diffusion sera locale.

Pour une demande d'information "simplifiée", il sera remis les cartes "Un jour, une route, un terroir" des Destinations Haut Languedoc et Vignobles.

Le Syndicat Mixte assurerait ainsi l'édition :

- du document d'appel de la Destination Vignobles : carte ouverte (73,5 X 42) format (10,5 X 21) édité à 32 000 exemplaires,
- des guides de découverte pour la Destination Vignobles et pour la Destination Haut Languedoc : format (15 X 21), 60 pages, édités à 15 000 exemplaires,
- des guides pratiques pour les 2 destinations : carte ouverte (73,5 X 42) format (10,5 X 21), édité à 10 000 exemplaires.

Le plan de financement prévisionnel global de l'opération s'élève à 83.250 € pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault..... 24.000 €
- Europe (Leader +)..... 39.000 €
- Autofinancement 20.250 €

S'agissant plus particulièrement des documents de communication touristique relatifs à la Destination Vignobles, éligible à Leader +, Monsieur le Président propose de retenir le plan de financement suivant :

- Coût total 48.750 €
- Europe (Leader +)..... 39.000 €
- Autofinancement 9.750 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et de bien vouloir l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision, étant précisé que cette délibération annule et remplace le point 4 de la délibération relative à l'Action Tourisme prise le 06 avril 2006.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte, et autorise le Président à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 03 janvier 2007

Francis BOUTES